



CAPR
Canadian Alliance
of Physiotherapy
Regulators

ACORP
Alliance canadienne des
organismes de réglementation
de la physiothérapie

MANDAT DU COMITÉ DES SERVICES D'ÉVALUATION

Mission

Le comité des services d'évaluation fournit des conseils stratégiques proactifs et fait des recommandations au conseil d'administration de l'ACORP sur des questions relatives aux programmes d'accréditation et d'examens des services d'évaluation. Conformément à la norme ISO 17024, le comité des services d'évaluation supervise les programmes d'accréditation et d'examens et assure la prestation efficace de ces services¹.

Composition

Le comité des services d'évaluation est composé de sept à dix membres. Les candidatures des personnes qui veulent y siéger sont examinées et approuvées par le conseil d'administration. Les membres et le président sont désignés par le conseil d'administration. Les membres du comité des services d'évaluation seront répartis comme suit :

- Au moins deux membres ayant de l'expertise en matière d'examens donnant accès à la pratique à enjeux élevés et reposant sur des normes d'évaluation internationales.
- Au moins un membre ayant de l'expertise en matière d'évaluation des titres de compétences et des qualifications.
- Au moins un membre ayant de l'expérience en matière de réglementation de la profession de physiothérapeute.
- Au moins un physiothérapeute formé à l'étranger ayant satisfait aux exigences du processus d'accréditation de l'ACORP et ayant réussi l'examen de compétence en physiothérapie dans les trois années suivant sa nomination.
- Au moins un représentant de chacun des organismes membres du GCNP (AEPC, ACP et CCPUP).
- Les présidents nationaux du Groupe d'élaboration de l'examen écrit (GÉÉÉ) et du Conseil des examinateurs, en qualité de membres d'office ayant droit de vote.

Le comité des services d'évaluation est composé de membres ayant de l'expérience, des connaissances et une expertise diverses dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Niveau d'entrée de l'exercice de la physiothérapie au Canada par le biais de l'une des fonctions suivantes :
 - Pratique clinique directe
 - Supervision régulière d'étudiants en physiothérapie de niveau avancé
 - Mentorat de personnes venant d'obtenir un diplôme en physiothérapie
 - Participation à un programme d'enseignement en physiothérapie au niveau d'entrée, comme conférencier(ière), tuteur(trice) ou à un titre semblable
 - Expérience en matière de supervision ou de gestion de membres de professions de la

¹ Organisation internationale de normalisation (2012). Évaluation de la conformité – Exigences générales relatives aux organismes procédant à l'accréditation de personnes (norme ISO n° 17024-2012).

santé, y compris des physiothérapeutes (p. ex., gestionnaire, responsable de la pratique professionnelle)

- Évaluation à enjeux élevés relative au permis d'exercice
- Mesures et évaluation
- Évaluation des titres de compétence
- Réglementation de la profession de physiothérapeute (l'expertise en matière d'agrément est un atout)
- Recherche et assurance de la qualité

Liaison avec le personnel et assistance du personnel

La directrice générale, la directrice nationale des services d'évaluation et le psychométricien en chef sont membres d'office mais n'ont pas droit de vote.

Durée du mandat

Les membres sont nommés pour trois ans. Les membres peuvent être reconduits pour deux mandats supplémentaires. La rotation des membres du comité des services d'évaluation s'effectue sur la base de l'échelonnement des mandats afin d'assurer la continuité de la composition et des compétences, et de favoriser l'orientation des nouveaux membres.

Fonctions, responsabilités et établissement des priorités

A. Planification stratégique

- Surveiller la manière dont les programmes d'accréditation et d'examens évoluent, envisager les innovations en matière d'examens et d'évaluation, prendre en compte les meilleures pratiques et les normes du secteur, et faire des recommandations à ce sujet au conseil d'administration.
- Revoir le cadre des programmes d'accréditation et d'examens et recommander des changements au conseil d'administration sur des questions de fond.
- Examiner le plan stratégique et le budget annuel relatifs aux initiatives d'évaluation relevant des programmes d'accréditation et d'examens, et contribuer à leur élaboration.
- Présenter des recommandations concernant l'établissement des priorités et l'ordre des initiatives.

B. Politique

Envisager des changements de politique stratégique et faire des recommandations au conseil d'administration concernant :

- les cadres des programmes;
- l'analyse de la pratique et des compétences essentielles;
- les réexamens administratifs et les politiques d'appel;
- les critères d'admissibilité : normes d'accréditation et admissibilité aux examens;
- la politique relative aux mesures d'adaptation particulières.

C. Nominations

- Faire des recommandations au conseil d'administration en vue de la nomination des présidents nationaux du GÉÉÉ et du Conseil des examinateurs.
- Nommer les membres du Groupe d'élaboration de l'examen écrit, de l'équipe de création des items écrits, du Conseil des examinateurs, du groupe de ressources d'appel et de tout autre comité *ad hoc*

des services d'évaluation.

D. Communications et représentation internes

- Recevoir et examiner les rapports des programmes d'accréditation et d'examen, du GÉÉÉ et du Conseil des examinateurs.
- Recevoir et examiner les rapports concernant l'évolution des services d'évaluation, ce qui concerne entre autres les réexamens administratifs, les appels et les mesures d'adaptation particulières.
- Faire des recommandations à l'ACORP et au conseil d'administration concernant la communication de l'information relative aux programmes d'accréditation et d'examens.
- Remettre un rapport annuel écrit au conseil d'administration.

E. Évaluation

- Examiner les données et contribuer à établir les priorités en matière de recherche et d'assurance de la qualité.
- Faire des recommandations au conseil d'administration pour donner suite aux constats relatifs aux activités de recherche et d'assurance de la qualité.
- Examiner les principaux indicateurs de rendement des programmes d'accréditation et d'examens, contribuer à leur définition et les surveiller, et formuler des recommandations à ce chapitre au conseil d'administration.
- Faire appel à l'expertise du groupe consultatif en psychométrie de l'ACORP, au besoin.

F. Gestion des risques

- Déterminer les domaines de risque liés aux programmes d'accréditation et d'examens et fournir des conseils en la matière.
- Signaler les questions à haut risque au conseil d'administration, conformément à la politique de gestion des risques, afin qu'il les examine.

G. Nominations d'experts en la matière

- Nommer pour un temps limité des personnes et des groupes ayant une expertise particulière en matière d'accréditation et d'examens en vue de traiter des questions prioritaires relevant du plan stratégique de l'ACORP et qui ont trait aux meilleures pratiques émergentes.
- Superviser le travail des personnes et des groupes, et tenir compte de leurs conseils au moment de présenter des recommandations au conseil d'administration.
- Constituer des groupes de physiothérapeutes chargés d'établir des normes.
- Collaborer avec le personnel en vue de déterminer la portée des travaux et les résultats attendus de la part de ces personnes et de ces groupes.

H. Autre

- Examiner la méthode d'établissement des normes de rendement de l'examen écrit, et présenter des recommandations au conseil d'administration à ce sujet.
- Examiner les modifications apportées au plan directeur des examens, et présenter des recommandations au conseil d'administration.
- Agir en tant que comité directeur en matière d'évaluation des programmes d'accréditation et d'examens. Envisager de faire appel à des groupes d'experts pour prendre en charge certains aspects des examens.
- Autres activités/tâches assignées par le conseil d'administration.

Réunions

Téléconférences trimestrielles (ou plus fréquentes si nécessaire). Au moins une réunion annuelle en personne. Le quorum est constitué par la majorité des membres.

Structure du comité

Les groupes suivants agissent actuellement à titre de sous-comités du comité des services d'évaluation :

- Groupe d'élaboration de l'examen écrit
- Conseil des examinateurs
- Groupe-ressource relatif aux appels

Le mandat de ces comités est indiqué dans le Manuel de gouvernance, sous la rubrique « Mandat – Comités permanents du conseil d'administration ».

Reddition de comptes

Le président du comité des services d'évaluation rend compte au conseil d'administration de l'ACORP. Le président du comité des services d'évaluation siège au conseil d'administration.

Approuvé	Examiné/corrigé	Prochain examen
Mai 2006	Mai 2008; novembre 2010 Mai 2012; mai 2013 Juin 2020, décembre 2021	Au plus tard en 2025